

**PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE WITTERNHEIM
DU 5 NOVEMBRE 2019**

Conseillers

élus :
13

Le Conseil Municipal de la commune de WITTERNHEIM, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour et adressée avant la présente séance, s'est réuni en séance ordinaire publique, le cinq novembre deux mil dix-neuf, à vingt heures, dans la salle de la mairie sous la présidence de Monsieur Philippe BRAUN, Maire.

**Conseillers
présents :**
10

**Absent
excusé**

Le quorum est atteint et la séance est ouverte à 20 heures.

avec procuration :
1

**Absents
excusés**
2

Membres présents :

BRAUN Philippe

BOURGEOIS Patricia

GROSHENS Stéphane

HAUG Cédric

KRETZ Claude

HERMANN Gilles

ADAM Denis

KRETZ Patrice

BERTSCH Jacquy

SCHIEBER Denis

Membre absent excusé avec procuration: UTTER Sylvie à BERTSCH Jacquy

Membres absents excusés : HATSCH André et KRETZ Patrick

Sur proposition de Monsieur le Maire, le point suivant est rajouté à l'ordre du jour de la séance :

3. Approbation du rapport de la CLET- COMCOM

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance, adoption du procès-verbal du 10 septembre 2019
2. Adhésion convention de participation pour le risque prévoyance – CDG
4. Délibération concernant les travaux de voirie route de Kogenheim
5. Délibération et vote du taux de la taxe d'aménagement concernant deux parcelles route de Bindernheim
6. Délibération indemnité de conseil allouée aux Comptables du Trésor
7. Travaux
 - Arrêt de bus
 - SDEA
8. Divers

1. Désignation d'un secrétaire de séance, adoption du procès-verbal du 10 septembre 2019

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales ainsi que de l'article L.2541-6 pour les conseils municipaux des communes d'Alsace-Moselle, le conseil municipal, désigne, à l'unanimité, Madame Solène SCHMITT, secrétaire de mairie, en tant que secrétaire de séance.

Commentaire à ajouter au sujet du Procès-verbal du 10 septembre 2019 :

Lors de la précédente réunion, M Patrice KRETZ, avait évoqué le sujet des pesticides en point divers et cela n'apparaît pas dans le procès-verbal.

Certaines communes françaises ont délibéré pour interdire l'utilisation des pesticides à une distance inférieure à 150 m autour des habitations ; mais à ce jour, nous n'avons aucun retour réglementaire à ce sujet.

Il a été évoqué l'impact dû à l'utilisation des pesticides sur les parcelles attenantes par exemple à la micro-crèche ou aux ruches d'abeilles. Le point sera mis à l'ordre du jour d'un prochain conseil, dès que nous aurons plus de renseignements à ce sujet.

Approbation du PV de la séance du 10 septembre 2019

**Voté à 10 voix pour
1 abstention (BOURGEOIS Patricia)**

2. Adhésion convention de participation pour le risque prévoyance – CDG

Lors du conseil municipal du 14 mars 2019 nous avons donné mandat au CDG afin de participer à la mise en concurrence pour passation de la convention pour le risque prévoyance. Aujourd'hui le centre de gestion à décider de renouveler sa confiance en choisissant l'offre du groupement COLLECTeam et IPSEC.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code des Assurances ;

VU le Code de la sécurité sociale ;

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 22 bis ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses article 25 et 88-2 ;

VU le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

VU la Circulaire n°RDFB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 14 mars 2019 donnant mandat au Centre de Gestion du Bas-Rhin ;

VU la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Bas-Rhin en date du 02 juillet 2019 portant mise en œuvre de conventions de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire en matière de prévoyance en retenant comme prestataire le groupement IPSEC et COLLECTEAM ;

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 01 octobre 2019 ;

Vu l'exposé du Maire ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Décide d'adhérer à la convention de participation mutualisée d'une durée de 6 années proposée par le Centre de Gestion du Bas-Rhin pour le risque PREVOYANCE couvrant les risques d'incapacité de travail et, le cas échéant, tout ou partie des risques d'invalidité et liés au décès, à compter du 1^{er} janvier 2020.

Décide d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour le risque PREVOYANCE.

Pour ce risque, la participation financière de la collectivité sera accordée exclusivement à la convention de participation mutualisée référencée par le Centre de Gestion du Bas-Rhin pour son caractère solidaire et responsable.

Pour ce risque, le niveau de participation sera fixé comme suit :

Le montant unitaire de participation par agent sera de 20,83 € mensuel.

Choisit de retenir l'assiette de cotisation de base comprenant le traitement indiciaire brut et la NBI

Prend acte que le Centre de Gestion du Bas-Rhin au titre des missions additionnelles exercées pour la gestion des conventions de participation PREVOYANCE demande une participation financière aux collectivités adhérentes de 0,02 % pour la convention de participation prévoyance.

Cette cotisation est à régler annuellement et l'assiette de cotisation est calculée sur la masse salariale des seuls agents ayant adhéré au contrat au cours de l'année.

Que les assiettes et les modalités de recouvrement sont identiques à celles mises en œuvre pour le recouvrement des cotisations obligatoires et additionnelles, pour les collectivités et établissements affiliés, versées au Centre de Gestion du Bas-Rhin.

Autorise le Maire à signer les actes d'adhésion à la convention de participation mutualisée prévoyance et tout acte en découlant.

Voté à 11 voix pour

3. Approbation du rapport de la CLECT- COMCOM

Les travaux menés par la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) durant l'année 2019 ont conduit à la validation du rapport de la CLECT lors de la réunion du 11 septembre 2019.

Les propositions formulées dans ce rapport concernent :

- le vote des charges transférées au titre des compétences « allocation vétéran (communes de l'ex CoCoBen) », « ALSH Erstein et Schaeffersheim », « Petite Enfance Erstein », « Fourrière », Eaux Pluviales de l'ex CC pays d'Erstein) », « Gendarmerie d'Erstein »,
- le vote des charges restituées au titre des compétences « Point lecture Daubensand».

Considérant que les travaux menés par la CLECT durant l'année 2019 ont conduit à la validation du rapport de la CLECT lors de la réunion du 11 septembre 2019,

Considérant que le rapport est soumis à l'approbation des communes,

Considérant que les propositions formulées dans ce rapport concernent :

- le vote des charges transférées au titre des compétences « allocation vétéran (communes de l'ex CoCoBen) », « ALSH Erstein et Schaeffersheim », « Petite Enfance Erstein », « Fourrière », Eaux Pluviales de l'ex CC pays d'Erstein) », « Gendarmerie d'Erstein »,
- le vote des charges restituées au titre des compétences « Point lecture Daubensand».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

APPROUVE le rapport de la CLECT ci-joint

Voté à 11 abstentions

4 Délibération concernant les travaux de voirie route de Kogenheim

Considérant les estimations prévisionnelles des travaux et le montant des subventions escomptées

Considérant la part résiduelle à la charge de la commune

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

Adopte le plan de financement des dépenses prévisionnelles des travaux

Aménagement entrée Ouest (route de Kogenheim)	
COUT TOTAL	216 000 €
Autofinancement 2019	116 000 €
Ressources externes (emprunt)	100 000 €
Fonds de solidarité Communale (36%)	64 800 €

Décide d'engager les travaux d'aménagement entrée Ouest route de Kogenheim ;

Approuve l'estimation prévisionnelle des opérations ;

Autorise Monsieur le Maire à engager la procédure de consultation ;

Désigne la société URBAMI en qualité de maître d'œuvre ;

Sollicite le soutien financier du Conseil Départemental du Bas-Rhin au titre du Fonds de solidarité Communale (seul projet pour lequel la Commune sollicite ce Fonds de solidarité Communale jusqu'à l'issue du mandat en 2020) ;

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents techniques ou administratifs s'y afférents.

**Voté à 10 voix pour
1 abstention (BOURGEOIS Patricia)**

5. Délibération et vote du taux de la taxe d'aménagement concernant deux parcelles route de Bindernheim

Vu le code de l'urbanisme et notamment son article L. 331-15 ;

Vu la délibération du 24 novembre 2014 instituant la taxe d'aménagement sur le territoire communal ;

Considérant que l'article précité du code de l'urbanisme prévoit que le taux de la part communale de la taxe d'aménagement puisse être augmenté jusqu'à 20% dans certains secteurs, si la réalisation de travaux substantiels de voirie ou de réseaux ou la création d'équipements publics généraux sont rendus nécessaires pour admettre des constructions ;

Considérant que le secteur délimité par le plan joint nécessite, en raison de l'importance des constructions édifiées ou à édifier dans ce secteur, la réalisation d'équipements publics dont la liste suit :

- raccordement eau et assainissement
- travaux de voirie (trottoir, enrobé) ;
- réseaux secs

Le conseil municipal décide :

D'instituer sur le secteur délimité au plan joint, un taux de 20 %;

D'afficher cette délibération ainsi que le plan en mairie ;

**Voté à 9 voix pour
1 abstention (HERMANN Gilles)
1 voix contre (ADAM Denis)**

6. Délibération indemnité de conseil allouée aux Comptables du Trésor

Suite au changement de trésorerie, il nous a été demandé de prendre une nouvelle délibération concernant les indemnités de conseil allouées au comptable du trésor.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

Décide d'attribuer à Monsieur Marc REYDEL, Receveur, le taux maximum de l'indemnité de Conseil prévue par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 pris en application des dispositions de l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 et du décret n° 82-979 du 19 novembre 1982.

L'indemnité est calculée par application du tarif ci-après à la moyenne des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement, à l'exception des opérations d'ordre et afférentes aux trois dernières années :

Sur les 7 622.45 premiers euros à raison de 3 ‰

Sur les 22 867.35 euros suivants à raison de 2 ‰

Sur les 30 489.80 euros suivants à raison de 1,50 ‰

Sur les 60 679.61 euros suivants à raison de 1 ‰

Sur les 106 714.31 euros suivants à raison de 0,75 ‰

Sur les 152 449.02 euros suivants à raison de 0,50 ‰

Sur les 228 673.53 euros suivants à raison de 0,25 ‰

Sur toutes les sommes excédant 609 796.07 d'euros à raison de 0,10 ‰

**Voté à 10 voix contre
1 abstention (HAUG Cédric)**

7. Travaux

• Arrêt de bus / Règlementation-Transport scolaire du RPI

La commission scolaire ainsi que les Directrices d'écoles se sont réunies à deux reprises afin de règlementer le transport scolaire du RPI Witternheim-Friesenheim.

Un règlement intérieur est en cours d'élaboration et sera effectif à l'issue des travaux envisagés. Toutefois, certaines dispositions ont déjà été mises en place, les parents des élèves concernés en ont été informés par courrier.

Des demandes de devis sont en cours pour l'aménagement d'un arrêt de bus.

- **SDEA**

Suite à l'accord d'un permis de construire chemin du Judenweg, nous avons demandé un devis au SDEA pour le branchement d'eau potable et l'installation d'un poteau incendie chemin du Judenweg. Les frais de branchement sont estimés à 13 512,57 € HT.

En parallèle, nous allons demander des devis pour l'installation des réseaux secs chemin du Judenweg et rue de Bindernheim.

8. Divers

- **Mutualisation**

Madame Patricia BOURGEOIS souhaite connaître l'avis de Monsieur le Maire concernant la mutualisation. Il est rappelé que certaines communes ont mutualisé une partie ou la totalité de leurs services avec la Communauté de Communes. Le point est à l'étude et sera soumis lors d'une prochaine réunion.

- **Décoration de Noël**

Nous avons commandé 9 nouvelles décorations de Noël pour les candélabres de la rue principale. Une redistribution des illuminations à été revue pour l'ensemble des rues du village. Des prises de courant supplémentaires ont été installées en haut des mats.

Des guirlandes électriques orneront également les sapins de Noël cette année. Le cout de total de l'opération s'élève à 5 997,36 € TTC

- **Candélabre**

CertiNergy a versé une subvention à hauteur de 52 125,77 € pour le remplacement de l'éclairage public au profit du LED. Pour rappel, le marché signé s'élevait à 74 318.50 € HT.

- **Travaux rue de Hilsenheim**

Achèvement des travaux de réseau sec rue de Hilsenheim par l'entreprise Vogel en vu du raccordement de la fibre optique

- **Travaux Mairie**

Des travaux de rénovations intérieurs, peinture, ponçage des parquets auront lieu à la Mairie. Des demandes de devis sont en cours pour la mise aux normes électriques du bâtiment ainsi que pour un nouvel éclairage dans la salle de conseil.

- **Fermage**

Le fermage est réactualisé tous les ans conformément à l'arrêté préfectoral qui détermine l'indice national des fermages. Aujourd'hui l'indice a augmenté de +1,66%.

Fin de séance à 22 heures 20.

BRAUN Philippe	GROSHENS Stephan	KRETZ Claude
ADAM Denis	BERTSCH Jacquy	BOURGEOIS Patricia
DUTTER Jean-Philippe DEMISSION	GRAYER Guillaume DEMISSION	HATSCH André ABSENT
HAUG Cédric	HERMANN Gilles	KRETZ Patrice
KRETZ Patrick ABSENT	SCHIEBER Denis	UTTER Sylvie ABSENTE